

26 mars 2023



## Accompagnement dans le domaine de l'eau



# Le département soutient l'assainissement

Bilan des actions menées en 2023

Depuis 2014 :

**6,4 M€** d'aides versées par le CD72

**43 M€** de travaux réalisés en secteur rural

En 2023 :

**6** opérations finalisées et réceptionnées

**327 k€** d'aides versées par le CD72

**1,9 M€** de travaux réalisés en secteur rural



Nouvelle station d'épuration de Verneil-le-Chétif et de Dangeul

## Le CD72, partenaire des collectivités

Depuis 2014, le schéma départemental d'assainissement a donné une meilleure visibilité des besoins d'investissement des territoires pour faire face aux enjeux liés aux rejets des eaux usées dans le milieu naturel.

Aujourd'hui, le document permet d'orienter l'action de soutien pour des résultats tangibles.

Le SATESE joue donc également un rôle important entre le département et les collectivités sur le terrain, que ce soit dans le cadre d'études diagnostiques, de schémas directeurs ou du suivi d'avancement de travaux.

## Zoom sur 2023

Le programme de soutien a permis la construction de 4 nouvelles stations d'épuration.

De plus, il a contribué à l'équipement réglementaire d'auto-surveillance de plusieurs stations d'épuration.

# Favoriser la sobriété des usages

Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie - Bilan d'étape - mars 2024

Le Département favorise le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie en finançant **50%** des acquisitions, jusqu'à **500€** d'aide.

## Les principales modalités à retenir :

- Être propriétaire ou locataire de son domicile,
- Disposer d'un espace suffisant pour installer un récupérateur d'eau de pluie à usage domestique ou extérieur,
- Achat d'un ou plusieurs récupérateur(s) d'eau de pluie neuf (aérien, enterré ou autre) de couleur opaque, d'une **capacité minimale de 1 m<sup>3</sup>** (1 000 l) dans un magasin situé sur le territoire de la Sarthe.

Exemple d'installation conforme

## Dossiers reçus sur les 12 derniers mois :



## Les dossiers votés représentent :

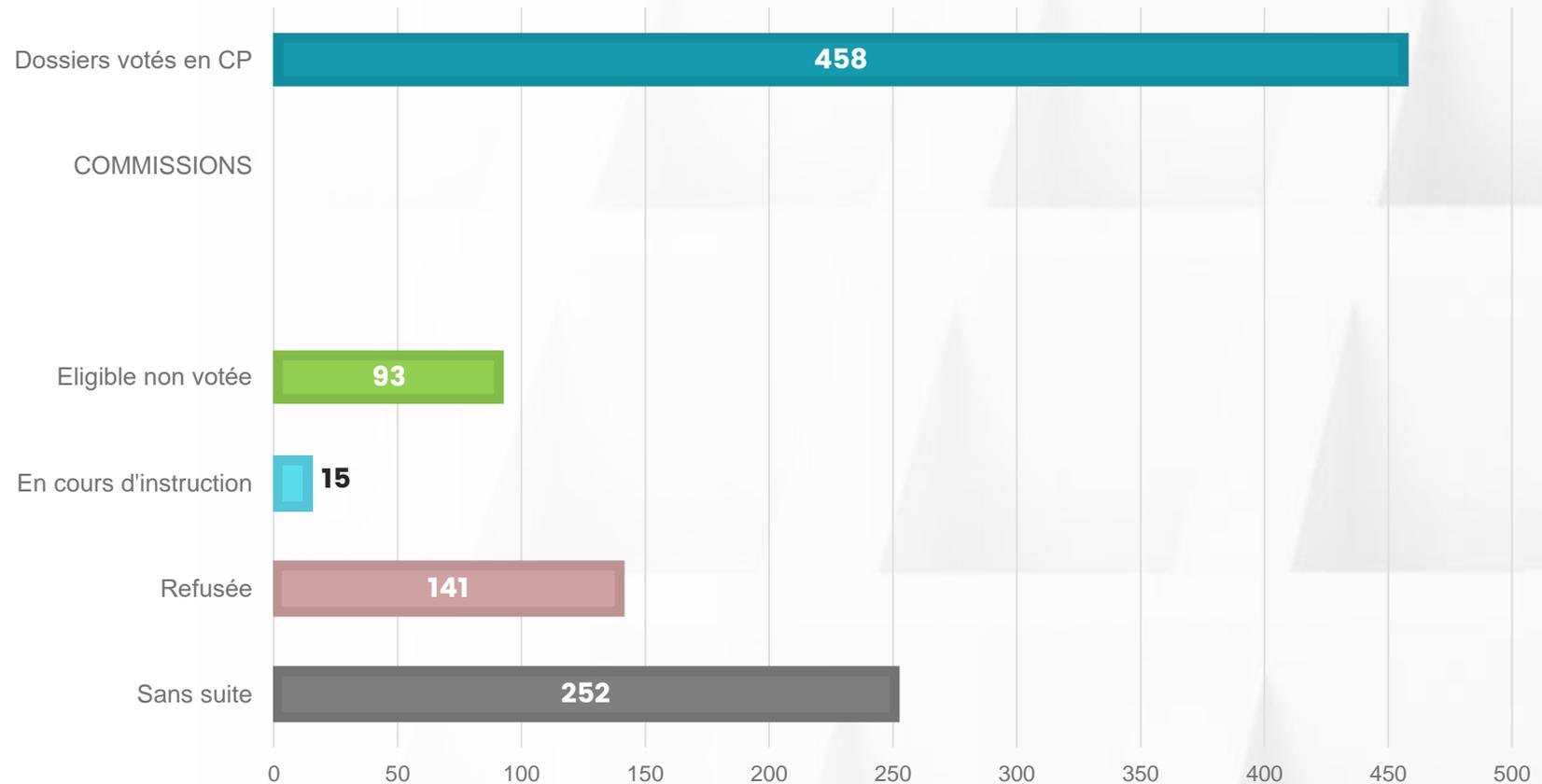
**820 000 litres** d'eau utilisable

**110 000 €** de participation du Département de la Sarthe

# Favoriser la sobriété des usages

Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie - Bilan d'étape - mars 2024

## L'instruction des dossiers en quelques chiffres :



Depuis  
novembre 2022 :

**932** Sollicitations

**622** Dossiers  
déposés

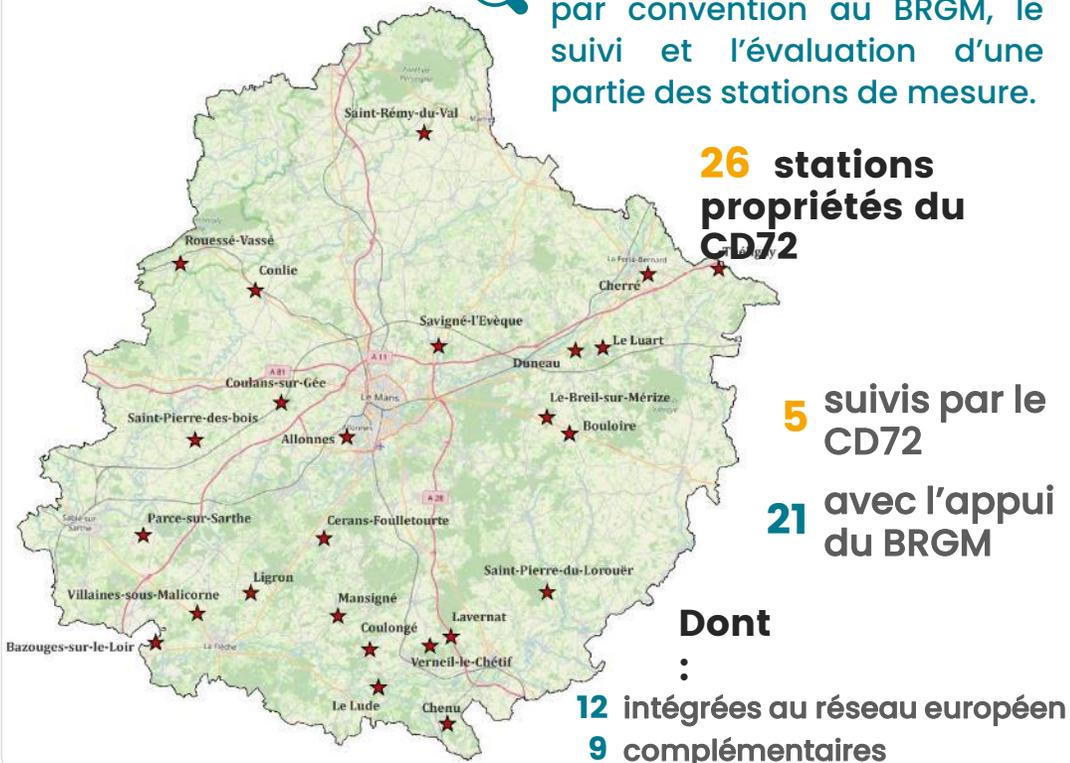
# Suivre, diversifier et sécuriser la ressource en eau

## Un suivi de la ressource

Depuis 1992, le département de la Sarthe gère un réseau de suivi quantitatif des ressources souterraines.



Depuis 2022, le CD72 confie, par convention au BRGM, le suivi et l'évaluation d'une partie des stations de mesure.



## Le CD72, partenaire des collectivités

Le premier Schéma Départemental est réalisé en 1996, puis un second en 2012.

Depuis, le soutien du Conseil départemental aux communes rurales se traduit par des chiffres importants :

**Depuis 2012 :**

**6 M€** d'aides versées par le CD72

**42 M€** de travaux réalisés par les collectivités



En 2024, la Stratégie Eau est matérialisée par le lancement d'une étude sur la gestion de la compétence AEP dans le Département.

Portée par le CD72, celle-ci devra proposer des éléments d'aide à la décision à destination des collectivités organisatrices et/ou gestionnaires de la compétence à moyen et long terme, pour faire face aux défis écologiques, financiers et organisationnels auxquels elles seront confrontées.

# Une stratégie « eau » validée par les élus du Département

- DCE
- SDAGE
- Stratégie « eau »

Face au dérèglement climatique, les élus départementaux ont identifié les leviers et les avantages d'une intervention du CD72 sur les principales thématiques liées à l'eau et sous différentes formes de l'action publique.

Sur ces bases, la stratégie « eau » est construite pour développer :

- **la sobriété des usages**
- **la sensibilisation des différents publics à la ressource précieuse qu'est l'eau**
- **la reconquête de la qualité des eaux**
- **l'amélioration de l'efficacité des process et la recherche d'alternatives aux prélèvements existants.**

La stratégie « eau » s'articule autour de **6 axes** stratégiques :

- A.** Pédagogie et sensibilisation
- B.** Adaptation au changement climatique
- C.** Préservation de la ressource
- D.** Innovation et numérique
- E.** Contribuer à la qualité de l'eau
- F.** Récupération et réutilisation

Donner aux élus départementaux un support et avoir un portage politique ainsi qu'une reconnaissance des actions menées.



Pédagogie  
et sensibilisation



Adaptation au  
changement  
climatique



Innovation et  
numérique



Préserver



Qualité de l'eau



Récupérer-  
Réutiliser

Priorité	1			N
	1	2	3	
A	A1	Former à des pratiques professionnelles moins « gourmandes » en eau		N
	A2	Sensibiliser la jeunesse		
	A3	Former et sensibiliser différents acteurs		
	A4	Pédagogie et sensibilisation vis-à-vis des ESMS		
	A5	Conjuguer voies vertes et cours d'eau pour faciliter accès et franchissements		
	A6	Favoriser l'apprentissage de la natation		
B	B1	S'adapter aux nouveaux besoins des territoires		N
	B2	Végétaliser les cours de collèges		
	B3	Mettre en place des surfaces drainantes et bassins de rétention sur les bâtiments du Département		N
	B4	Mettre en place de surfaces drainantes et des bassins de rétention sur les routes		N
	B5	Soutenir des cultures moins gourmandes en eau		
	B6	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles (haies, agroécologie, sols perméables)		
	B7	Fleurir avec des vivaces		N
C	C1	Améliorer la connaissance et la maîtrise du patrimoine eau potable et assainissement		
	C2	Utiliser les données pour économiser		N
	C3	Inciter les établissements scolaires à l'innovation		
	C4	Equiper les réseaux de dispositifs réduisant le volume de fuites		N
D	D1	Conforter le positionnement du Département comme acteur de l'eau		
	D2	Encourager le boisement et les zones humides		
	D3	Maîtriser l'accès à l'eau pour l'agriculture		N
	D4	Préserver l'eau pour préserver le tourisme		
E	E1	Rendre les réseaux d'assainissement conformes		
	E2	Accompagner l'évolution de la production eau potable		N
	E3	Accompagner les stations d'épuration		N
	E4	Veiller à une navigation « propre »		N
	E5	Accompagner l'assainissement non collectif		N
F	F1	Améliorer les équipements de distribution		N
	F2	Utiliser les eaux de refroidissement pour chauffer des bâtiments		N
	F3	Favoriser le stockage des eaux en développant les réserves tampons : régulation/redistribution		N
	F4	Favoriser la récupération d'eau chez les particuliers		
	F5	Récupérer l'eau dans les collèges et les bâtiments publics		N
	F6	Favoriser le ré-emploi des matériels informatiques		
	F7	Inciter les syndicats d'eau à maîtriser leur distribution		N

# Merci de votre attention



*Le Département toujours plus proche de vous*

---